

AVIS DE PUBLICITE

APPEL A CANDIDATURE

GEH MASSIF DE L'EST

COMMUNES DE BOIS DE CURE

Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la mise à disposition du domaine public hydroélectrique pour le droit de chasse et de passage, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du CGPPP.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF attribuera à la société de chasse ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	30 jours
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice de la chasse
Lieu	DOMECY SUR CURE (89) Lieudit « Les Martinet » SAINT ANDRE EN MORVAN (58) Lieudit « Réservoir des Bois de Cure » et « Pré du Chagne »
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Activité de chasse
Caractéristiques essentielles / particularités de l'emplacement	Centrale Hydroélectrique de Bois de Cure
Restrictions	Respect de la réglementation en vigueur et future relative aux activités autorisées Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation précaire et révocable
Conditions financières générales (redevance)	Le montant de la redevance d'occupation de la dépendance du domaine public en cause sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).
Durée de la COT	Expiration le 31/12/2025
Conditions générales d'attribution / critères de sélection (selon la nature du titre)	Compatibilité de l'activité projetée avec l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures – Modalités de transmission	EDF- Petite Hydraulique- GEH Massif de l'Est 325 rue Bercaille BP 923 -39009 LONS LE SAUNIER
Service à contacter pour tout renseignement	EDF-Centre de Compétences Patrimoine Fiscalité Assurances 54 Avenue Robert Schuman 68050 MULHOUSE